



Remboursement des frais de déplacement

I. Championnat par équipe

A. Niveau départemental

Aucun remboursement.

B. Niveau régional (hors département)

Essence

0,13 € du kilomètre.

Autoroute

Un aller ou un retour remboursé jusqu'à 350 kms aller-retour.
Intégralement remboursée si plus de 350 kms aller-retour.

Véhicule de location

Pas de location possible

Restauration

Aucun remboursement.

C. Niveau national

Essence

0,13 € du kilomètre.

Autoroute

Un aller ou un retour remboursé jusqu'à 350 kms aller-retour.
Intégralement remboursée si plus de 350 kms aller-retour.

Véhicule de location

La location est possible si plus de 600 kms aller-retour.

Restauration et hébergement

Forfait de 15,00 € par nuit à l'extérieur s'il s'avère nécessaire de dormir sur place (nécessité à l'appréciation du bureau et du chauffeur, le "bon sens" devant prédominer) et de 10 € par repas. Si nuitée sans accompagnateur, 2 repas de 10€ seront pris en charge.

II. Autres épreuves par équipes

Concerne notamment le Challenge Bernard Jeu, Grand Prix PDL .../...

A. Niveau départemental

Pas de remboursement.

B. Niveau régional (hors département)

Essence

0,13 € du kilomètre.

Autoroute

Un aller ou un retour remboursé jusqu'à 350 kms aller-retour.
Intégralement remboursée si plus de 350 kms aller-retour.

Véhicule de location

Pas de location possible

Restauration

Aucun remboursement, sauf pour les coachs désignés par le club.

C. Niveau national

Essence

0,13 € du kilomètre.

Autoroute

Un aller ou un retour remboursé jusqu'à 350 kms aller-retour.
Intégralement remboursée si plus de 350 kms aller-retour.

Véhicule de location

La location est possible si plus de 500 kms aller-retour.

Hébergement

Forfait de 15,00 € par nuit à l'extérieur s'il s'avère nécessaire de dormir sur place (nécessité à l'appréciation du bureau et du chauffeur, le "bon sens" devant prédominer) et de 10 € par repas.

Le remboursement des frais de déplacement est beaucoup plus avantageux avec la réduction d'impôts et permet au club des économies (n'hésitez pas à vous adresser au trésorier).

III. Critérium fédéral et Tops

A. Niveau départemental

Aucun remboursement.

B. Niveau régional (hors département)

Essence

0,13 € du kilomètre.

Autoroute

Un aller ou un retour remboursé jusqu'à 350 kms aller-retour.

Intégralement remboursée si plus de 350 kms aller-retour.

Véhicule de location

Pas de location possible

Pour l'encadrement, lorsqu'il est jugé nécessaire et avec l'accord du bureau, les frais d'hébergement sont pris en charge intégralement et les frais de restauration forfaitairement à 12 € par repas

C. Niveau national

Essence

0,13 € du kilomètre.

Autoroute

Un aller ou un retour remboursé jusqu'à 350 kms aller-retour.

Intégralement remboursée si plus de 350 kms aller-retour.

Véhicule de location

La location est possible si plus de 600 kms aller-retour.

Hébergement

Forfait de 15,00 € par nuit à l'extérieur s'il s'avère nécessaire de dormir sur place (nécessité à l'appréciation du bureau et du chauffeur, le "bon sens" devant prédominer) et de 10 € par repas.

Pour l'encadrement, lorsqu'il est jugé nécessaire et avec l'accord du bureau, les frais d'hébergement sont pris en charge intégralement et les frais de restauration forfaitairement à 12 € par repas.

IV. Tournois

Aucun remboursement.

V. Sélections en stages

A. Niveau départemental

Pas de prise en charge.

B. Niveau régional

25 % du coût du stage sur justificatif.

Se renseigner pour les modalités de prise en charge éventuelle des frais kilométriques par la Ligue.

C. Niveau national

50 % du coût du stage sur justificatif.

Pour les athlètes du pôle France ou en équipe de France, le traitement se fera au cas par cas en comité directeur.

VI. Modalités de remboursement

L'imprimé prévu à cet effet est à compléter. Les frais sont à inscrire dans la colonne "dépenses engagées" et tous les justificatifs devront impérativement être joints avant d'être transmis.

Le remboursement des frais de déplacement est beaucoup plus avantageux avec la réduction d'impôts et permet au club des économies (n'hésitez pas à vous adresser au trésorier).